

Rapport annuel 2019



Ordre des technologistes
de laboratoire médical
de l'Ontario

Politique de cibles de haut niveau

(Énoncé de mission)

L'Ordre des technologistes de laboratoire médical de l'Ontario (OTLMO) existe afin de servir et de protéger l'intérêt public.

Première politique de cibles - La confiance du public

Le public a confiance dans la réglementation de la pratique professionnelle des technologistes de laboratoire médical.

Deuxième politique de cibles - Des professionnels responsables

Les technologistes de laboratoire médical éthiques, compétents et responsables exercent leur profession de façon sécuritaire, efficace et coopérative, en respectant les normes d'exercice et le code de déontologie en vigueur.

Sous-cible 2.1 Les technologistes de laboratoire médical comprennent leur champ d'application et ils mettent pleinement en pratique leurs connaissances, leurs compétences et leur jugement afin de répondre aux besoins du public.

Sous-cible 2.2 Les technologistes de laboratoire médical doivent prouver qu'ils améliorent, de façon autonome, leur pratique professionnelle.

Sous-cible 2.3 Les technologistes de laboratoire médical travaillent selon une approche coopérative et ils communiquent efficacement afin d'avoir un effet positif sur les résultats en matière de soins aux patients.

Troisième politique de cibles - La transformation du système de santé

Les relations de collaboration sont raffermies pour atteindre l'excellence relativement à la réglementation et à la transformation du système de santé.

Sous-cible 3.1 Les adjoints et les techniciens de laboratoire médical sont réglementés en Ontario pour protéger le public.

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Le conseil de l'Ordre des technologistes de laboratoire médical de l'Ontario (OTLMO) est le corps dirigeant ou le conseil d'administration de l'organisme, qui suit le modèle de gouvernance stratégique (Policy Governance®) afin d'établir les orientations des politiques, d'influencer les stratégies et le fonctionnement ainsi que de surveiller les résultats et les progrès liés à la réalisation des politiques et à leur respect. C'est au conseil qu'il incombe de planifier les résultats stratégiques (cibles de haut niveau) afin de protéger le public.

Membres du conseil 2019 de l'OTLMO

Officers

Dirigeantes et dirigeants

Présidente, Robin Thompson-McAvoy

(membre appartenant au domaine universitaire)

Vice-président, prof., Jon Fawcett

Vice-président, public, Mohammed Jeewa, *1^{er} janv. 2019 - 16 juill. 2019*

Vice-présidente, public, Heather Butt, *17 sept. 2019 - 31 déc. 2019*

Membres de la profession

Gamal Badawoy

George Broukhanski

Betty Calic

Paula Curti

Diaram Deokharan, *[a démissionné le 25 mars 2019]*

Jon Fawcett

Josh Lewis

Helen Meaney

Omid Nouri

Karen Persad

Membres du public

Ayo Adediji, *[le mandat a pris fin le 19 oct. 2019]*

Mohammed Jeewa, *[le mandat a pris fin le 16 juill. 2019]*

Piere Hascal, *Appointed: [a été nommé le 21 févr. 2019]*

Matthew Mackenzie, *[a été nommé le 20 juin 2019]*

Rohini Soni, *[a été nommée le 29 août 2019]*

Ariel Wong, *[a été nommée le 2 mai 2019]*

Cassela Mills

Heather Butt

Tammie Rix



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE



Robin Thompson-McAvoy, MLT
Présidente

Le conseil de l'OTLMO établit les résultats stratégiques de l'organisme afin de protéger l'intérêt public. Par ses politiques, le conseil définit le mandat et l'accent du travail de la registraire et chef de la direction ainsi que du personnel afin d'atteindre ces résultats stratégiques.

En 2019, l'OTLMO a réalisé de grands progrès dans plusieurs domaines stratégiques par suite du leadership et de l'orientation du conseil. En particulier, l'organisme a atteint les résultats essentiels dans les domaines suivants.

- Le public a accès à un processus de réglementation transparent.
- Le public est protégé par des processus de réglementation efficaces en matière de conduite professionnelle.
- Des processus de réglementation efficaces en matière d'inscription ont été suivis et démontrés de façon constante.
- Le maintien de la compétence des technologistes de laboratoire médical (TLM) a été garanti.
- L'OTLMO a compris le milieu et les tendances d'exercice de la profession des TLM.
- La supervision d'ensemble des adjoints et des techniciens de laboratoire médical a progressé par l'entremise de l'initiative du tableau d'inscriptions volontaires
- L'OTLMO a fait preuve de leadership au sein du système de santé.
- La démarche de l'OTLMO en matière de qualité a progressé.
- L'OTLMO a fait preuve d'excellence opérationnelle.

Les explications concernant ces réalisations sont indiquées dans le présent rapport annuel. La protection du public par la prestation de soins de grande qualité au moyen de la technologie de laboratoire médical va au-delà de l'OTLMO. Cela concerne aussi environ 8 800 technologistes de laboratoire médical autoréglementés qui sont des praticiennes et des praticiens compétents et responsables. À titre de professionnels de la santé réglementés, les TLM sont tenus responsables de leur conduite et de leur exercice de la profession; la population ontarienne peut ainsi faire confiance aux TLM qui font leurs tests de laboratoire.

Cette année, l'OTLMO a relevé les défis que lui a fixés le conseil pour garantir la protection du public.

MESSAGE DE LA REGISTRAIRE ET CHEF DE LA DIRECTION



Kathy Wilkie, BHA, MLT
Registraire et chef de la direction

En 2019, l'OTLMO a amorcé une démarche ambitieuse visant à relever les défis que lui a fixés le conseil relativement à la réglementation des TLM de l'Ontario.

Parmi les réalisations remarquables, mentionnons un engagement accru auprès du public et de tous les intervenants du secteur des laboratoires médicaux; l'examen et la révision de 15 ressources en matière de pratique professionnelle; d'importantes avancées concernant la démarche de l'OTLMO en matière de qualité, améliorant et prolongeant ainsi les processus et les outils du Programme d'assurance de la qualité au fil des prochaines années; des collaborations raffermies avec les intervenants du secteur de la santé, la réaffirmation de l'appui à l'initiative du tableau d'inscriptions volontaires pour tous les intervenants; et enfin, l'examen approfondi des ressources humaines en santé dans le domaine des technologies de laboratoire médical en Ontario.

L'OTLMO a fait preuve de souplesse dans sa réaction aux changements dans le milieu tout en excellant dans ses « activités habituelles », permettant ainsi de s'assurer que les candidats satisfont aux exigences d'admission à la profession, qu'ils respectent ses normes d'exercice et en adoptant un programme de conduite professionnelle.

Tous les projets de l'OTLMO et ses activités de base font progresser la réglementation de la profession de TLM en Ontario. Tout ce que fait l'organisme vise à servir et à protéger l'intérêt public. Le présent rapport annuel présente en détail toutes les façons dont il a accompli son mandat en 2019.

NOMINATIONS AUX COMITÉS PRÉVUS

Comité	Membre	Début	Fin
Comité de direction			
Robin Thompson-McAvoy	Présidente		Année complète
Mohammed Jeewa	V.-P., public	1 ^{er} janv. 2019	16 juill. 2019
Heather Butt	V.-P., public	17 juill. 2019	31 déc. 2019
Karen Persad	Prof.		Année complète
Ayo Adediji	Public	1 ^{er} janv. 2019	19 oct. 2019
Comité des relations avec les patients			
Ayo Adediji (président)	Public	1 ^{er} janv. 2019	19 oct. 2019
Cassela Mills	Public		Année complète
Gamal Badawoy	Prof.		Année complète
Josh Lewis	Prof.		Année complète
Jan Maxwell	MCNC		Année complète
Comité d'inscription			
Jon Fawcett (président)	Prof.		Année complète
Betty Calic	Prof.		Année complète
George Broukhanski	Prof.		Année complète
Heather Butt	Public		Année complète
Mohammed Jeewa	Public	1 ^{er} janv. 2019	16 juill. 2019
Ariel Wong	Public	29 août 2019	31 déc. 2019
Tammie Rix	Public	23 avril 2019	31 déc. 2019
Tammy Earle	MCNC		Année complète
Laura Finlay	MCNC		Année complète
Shauna Dowsley	MCNC		Année complète
Comité d'assurance de la qualité			
Karen Persad (président)	Prof.		Année complète
Omid Nouri	Prof.		Année complète
Ayo Adediji	Public	1 ^{er} janv. 2019	19 oct. 2019
Ariel Wong	Public	19 oct. 2019	31 déc. 2019
Jan Maxwell	MCNC		Année complète
Masi Basiri	MCNC		Année complète
Lavern Bourne	MCNC		Année complète
John Tarbush	MCNC		Année complète
David Hancock	MCNC		Année complète

Comité	Membre	Début	Fin
Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports			
Betty Calic (président)	Prof.		Année complète
Helen Meaney	Prof.		Année complète
Piere Hascal	Public		Année complète
Heather Butt	Public		Année complète
Tammy Earle	MCNC		Année complète
Debra Cassidy	MCNC		Année complète
Keyur Dixit	MCNC		Année complète
Lucia Di Pietro-Dozois	MCNC		Année complète
Chirag Vyas	MCNC		Année complète
Comité d'aptitude professionnelle			
Mohammed Jeewa (président)	Public	1 ^{er} janv. 2019	16 juill. 2019
Omid Nouri (président)	Prof.		29 août 2019
Matthew Mackenzie	Public		29 août 2019
Josh Lewis	Prof.		23 avril 2019
Diaram Deokharan	Prof.	1 ^{er} janv. 2019	25 mars 2019
Tammie Rix	Public		Année complète
Geeta Seocharan	MCNC		Année complète
Rosanne Janicki	MCNC		Année complète
Comité de discipline			
Paula Curti (président)	Prof.		Année complète
Josh Lewis	Prof.		Année complète
Matthew Mackenzie	Public		29 août 2019
Tammie Rix	Public		Année complète
Cassela Mills	Public		Année complète
Maimin Xu	MCNC		Année complète
Sandra Dimou	MCNC		Année complète
Elizabeth Mercuri	MCNC		Année complète
Geeta Seocharan	MCNC		Année complète
Shauna Dowsley	MCNC		Année complète

Légende :

Prof. = Membre de la profession

Public = Membre du public

MCNC = Membre d'un comité non membre du conseil



GOVERNANCE ET ACTIVITIÉS

Le conseil de l'OTLMO a approuvé ou dirigé les initiatives et réalisations importantes suivantes :

- * La vérification des états financiers de 2018 de l'OTLMO s'est conclue sans réserve.
- * L'OTLMO a effectué une vérification de son tableau public pour confirmer l'exactitude des données.
- * L'OTLMO a effectué une vérification de l'assurance-responsabilité professionnelle de ses membres en exercice.
- * L'OTLMO a procédé à l'élection en ligne des membres du conseil. .
- * En 2019, l'OTLMO a mené un sondage sur le champ d'application et un autre sur la collaboration interprofessionnelle.
- * L'OTLMO a mis à jour son plan de continuation des activités.
- * Le conseil a approuvé la version actualisée 2020-2023 de sa politique de cibles. .
- * Le conseil a amorcé un projet d'examen de la modernisation de la gouvernance. .

TRANSPARENCE

Afin de rehausser continuellement la transparence des processus et de la prise de décisions de l'OTLMO, et de mettre davantage d'information à la disposition des Ontariennes et des Ontariens, l'organisme a mené les activités suivantes en 2019.

- * En février, l'OTLMO a présenté son rapport d'évaluation sur les pratiques d'inscription équitables au commissaire à l'équité de l'Ontario.
- * L'organisme a soumis des données sur ses membres à la Base de données des professions de la santé du ministère de la Santé et des Soins de longue durée en octobre 2019 ainsi qu'à l'Institut canadien d'information sur la santé en juin 2019.
- * Le 2 novembre 2019, l'OTLMO a parrainé un sujet de discussion lors de la réunion du groupe consultatif de citoyens concernant la réglementation des techniciens et adjoints de laboratoire médical.

Ce groupe contribue à faire entendre la voix et le point de vue des patients dans le contexte de la réglementation des soins de santé dans la province. Il a été mis sur pied en 2015 à titre d'outil de rétroaction des patients pour l'Ordre des physiothérapeutes de l'Ontario. Depuis, il s'est élargi en devenant un partenariat avec 18 ordres de réglementation des professions de la santé, dont l'OTLMO, qui sont soucieux de faire participer les patients dans le cadre de leur travail. Les membres de ce comité sont des patients et des fournisseurs de soins qui transmettent des observations essentielles, par exemple sur les règles professionnelles, les normes d'exercice, les politiques, les priorités stratégiques et les communications à l'intention du public. Leurs voix appuient le travail des organismes de réglementation dans le domaine de la santé afin de protéger l'intérêt public.

Résultats des échanges entre les membres du groupe :

- o Presque toutes les personnes présentes ont été surprises d'apprendre que les techniciens et les adjoints de laboratoire médical ne sont pas réglementés. On a souligné que puisque les patients sont en état de vulnérabilité, ces techniciens et adjoints devraient l'être.
- o À la fin de la séance, toutes les personnes présentes avaient reconnu de façon enthousiaste que les techniciens et les adjoints de laboratoire médical devraient être réglementés.
- o L'ensemble des participantes et des participants estime que le public devrait davantage savoir que le personnel non réglementé de laboratoire médical fournit ou teste des échantillons.
- o L'ensemble des participantes et des participants croit que le public appuiera la réglementation lorsqu'il sera au courant de la situation.



RÉGLEMENTATION DES ADJOINTS ET TECHNICIENS DE LABORATOIRE

Depuis 2008, au moment où le conseil de l'OTLMO a fait de la réglementation des adjoints et des techniciens de laboratoire médical une orientation stratégique, l'Ordre a mis sur pied une initiative pour veiller à ce qu'en Ontario, les travailleurs de laboratoire soient tenus responsables de leur exercice et de leur conduite afin de protéger l'intérêt public. Des recherches détaillées et l'entretien de vastes rapports avec les intervenants comme le gouvernement, les établissements d'enseignement, les associations et les partenaires du secteur de la santé ont permis de déterminer qu'ils estiment également qu'on doit s'assurer que les patients ont davantage accès à une gamme élargie de professionnels de la santé réglementés dans les laboratoires cliniques, en qui ils ont confiance, et ce, dans l'intérêt véritable du public.



Jusqu'à ce que les adjoints et techniciens de laboratoire médical deviennent des professionnels de la santé réglementés en Ontario, le conseil de l'OTLMO a prescrit qu'un tableau d'inscriptions volontaires des techniciens de laboratoire médical inscrits soit dans l'intérêt du public en confirmant qu'ils ont satisfait volontairement un certain niveau d'éducation et des critères d'exercice professionnel.

En 2019, l'OTLMO a :

- * terminé avec succès le troisième processus de renouvellement annuel du tableau d'inscriptions volontaires à l'OTLMO des techniciens de laboratoire médical inscrits
- * effectué une vérification de son tableau d'inscriptions volontaires pour confirmer l'exactitude des données;
- * a communiqué avec plus de 15 employeurs en Ontario pour discuter de son tableau d'inscriptions volontaires des techniciens de laboratoire médical inscrits et de ses avantages
- * mis en place des outils d'assurance de la qualité (portefeuille professionnel) et des processus relatifs aux affiliés inscrits au tableau d'inscriptions volontaires;
- * présenté un webinaire à l'intention des employés concernant l'initiative du tableau d'inscriptions volontaires.
- * mené un sondage auprès des TLM pour savoir s'ils appuient les démarches de l'Ordre visant à réglementer les adjoints et les techniciens de laboratoire médical (appui des répondants à 91,2 %).

ENGAGEMENT



Tout au long de l'année, l'OTLMO fait participer le public, ses membres et les intervenants par l'entremise de son site Web, de bulletins et de sondages; il participe aussi à des congrès et organise des visites ainsi que des présentations pour les groupes intéressés.

En tant que client du programme, l'OTLMO était représenté au conseil du programme d'agrément de l'Organisation de normes de santé (HSO) qui s'est réuni tout au long de 2019.

Durant toute l'année, l'OTLMO a noué le dialogue avec les associations professionnelles de technologie de laboratoire médical (SCSLM et APLMO) sur des sujets d'intérêt mutuel.

En 2019, l'OTLMO a discuté de son expérience à l'égard de l'initiative de réglementation des adjoints et des techniciens de laboratoire médical en général et de l'établissement du tableau d'inscriptions volontaires des techniciens de laboratoire médical inscrits avec les étudiants et les enseignants de l'Algonquin Careers Academy, à Ottawa, ainsi qu'avec les cadres supérieurs d'Alpha Laboratories et le personnel de l'Hôpital d'Ottawa. En novembre, l'OTLMO a présenté un webinaire pour mobiliser les employeurs associés à la démarche de réglementation.

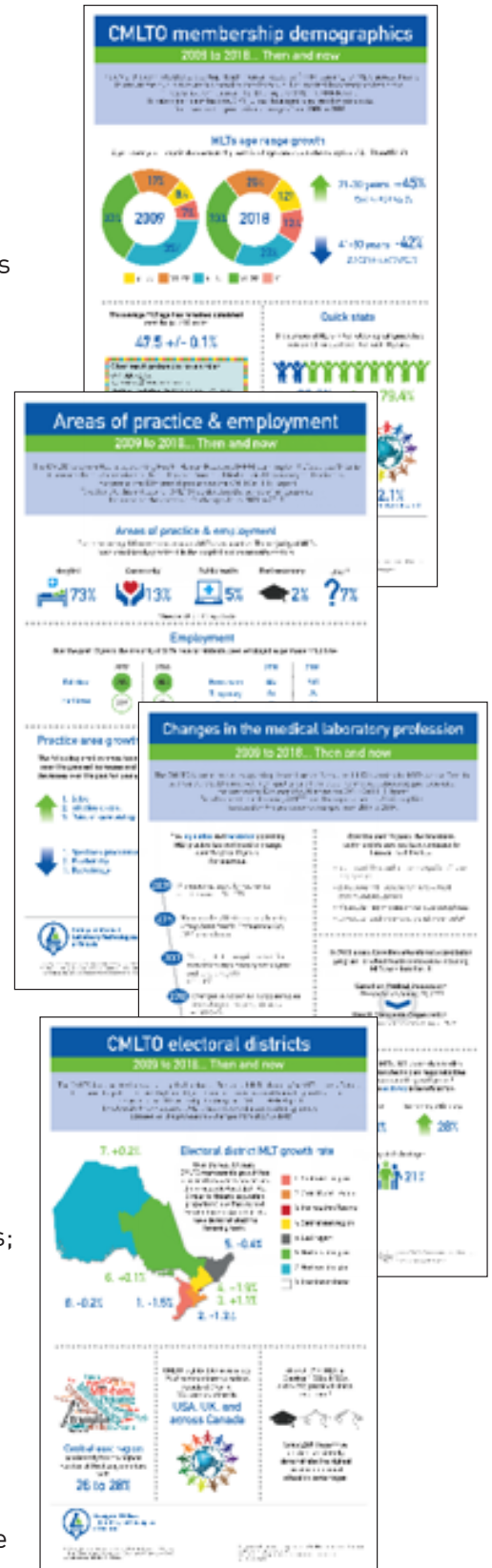
Le personnel de l'OTLMO a présenté un webinaire international par l'entremise du Council on Licensure, Enforcement and Regulation (CLEAR), une séance en personne lors du congrès du Réseau canadien des organismes de réglementation (RCOR) et à l'occasion du symposium ontarien sur les examens pratiqués au point de service.

Le personnel de l'OTLMO a présenté les exigences d'inscription pour exercer la profession en Ontario aux étudiants des programmes de sciences de laboratoire médical du Collège Saint-Laurent (Kingston) et du Michener Institute of Education at UHN (Toronto) ainsi que dans le cadre du programme de transition de cet institut.

RESSOURCES

En 2019, l'OTLMO a examiné, révisé et publié plusieurs ressources à l'intention des TLM et des intervenants du secteur, y compris les suivantes :

- * le dixième rapport annuel d'examen des ressources humaines en santé dans le domaine de la technologie de laboratoire médical en avril ainsi que des aperçus des tendances et des données démographiques illustrant ces orientations depuis une décennie (image ci-dessous);
- * quatre nouvelles études de cas en matière de collaboration interprofessionnelle :
 - o la réaction relativement à une communication non professionnelle;
 - o les échantillons mal hiérarchisés;
 - o la qualité des examens pratiqués au point de service;
 - o la réaction par rapport à la confrontation.
- * quatre modules du Programme d'apprentissage relatif à la pratique professionnelle (PAPP) (ce programme a été révisé et le module intitulé « The Expectations of Practice – CMLTO Standards of Practice » a été annulé). Le programme traite actuellement des cinq questions suivantes :
 - o le cadre législatif de l'exercice de la technologie de laboratoire médical (TLM) (2019);
 - o le professionnalisme dans l'exercice de la TLM (2019);
 - o la confidentialité et la vie privée (2019);
 - o le consentement au traitement (2019);
 - o la prévention des mauvais traitements (2018).
- * Les deux lignes directrices de l'OTLMO sur les questions suivantes ont été examinées et révisées :
 - o la supervision des étudiants des programmes de sciences de laboratoire médical durant les stages cliniques;
 - o le recyclage professionnel des technologistes de laboratoire médical.
- * Les ressources suivantes sur la prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel ont fait l'objet d'une révision :
 - o Practice Guidelines for the Prevention of Sexual Abuse (lignes directrices de pratique clinique pour la prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel);
 - o Prevention of sexual abuse of patients – Instructor's Guide (la prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel contre les patients – Guide du formateur);
 - o une feuille de renseignements sur le financement à des fins de thérapie ou de counseling.



COLLABORATION

L'OTLMO fait de son mieux pour collaborer avec les partenaires de soins de santé et les intervenants dans le domaine des laboratoires médicaux qui partagent sa volonté d'assurer la protection du public et l'excellence du système de santé.



L'Alliance canadienne des organismes de réglementation des professionnels de laboratoire médical (ACORPLM) se compose des registraires et des directeurs généraux des organismes de réglementation des TLM de l'Alberta, du Manitoba, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario, du Québec et de la Saskatchewan. Tous les organismes de réglementation des professionnels de laboratoire médical de l'ensemble du pays sont membres de cette organisation.

Les membres du groupe se réunissent tout au long de l'année afin d'échanger des renseignements sur les tendances de réglementation, les principales pratiques ainsi que les politiques et les lois de leur province respective.

En 2019, l'ACORPLM a élaboré et approuvé de nouvelles politiques ayant trait à la qualité des services de tiers et créé un nouveau forum mixte de l'organisme et de la SCSLM pour se pencher sur les questions de certification.

Tous les organismes de réglementation des professionnels de laboratoire médical de l'ensemble du pays sont membres de cette organisation de l'ACORPLM, à savoir les suivants :

- o College of Medical Laboratory Technologists of Alberta (CMLTA)
- o Saskatchewan Society of Medical Laboratory Technologists (SSMLT)
- o College of Medical Laboratory Technologists of Manitoba (CMLTM)
- o Ordre des technologistes de laboratoire médical de l'Ontario (OTLMO)
- o Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec (OPTMQ)
- o New Brunswick Society of Medical Laboratory Technologists (NBSMLT)
- o Nova Scotia College of Medical Laboratory Technologists (NSCMLT)
- o Newfoundland and Labrador College of Medical Laboratory Sciences (NLCMLS)

Observateurs

Dans les provinces suivantes, les professionnels de laboratoire médical ne font pas encore partie des fournisseurs de soins de santé réglementés, mais les organismes sont invités à participer aux réunions de l'ACORPLM à titre d'observateurs :

- o British Columbia Society of Laboratory Science (BCSLs)
- o Prince Edward Island Society of Medical Laboratory Science (PEISMLS)

Conseil d'administration de l'ACORPLM

Adam Chrobak, CMLTM
Caroline Scherer, OPTMQ
Kim Deydey, SSMLT
Janice Jones, NSCMLT
Maggie Fulford, CMLTA
Lisa Napier, NLCMLS
Stephanie Taylor, NBSMLT
Kathy Wilkie, OTLMO

Dirigeantes de l'ACORPLM :

Présidente:
Kathy Wilkie, OTLMO
Vice-Président:
Janice Jones, NSCMLT

COLLABORATION (suite)



ORPSO

Le comité des communications des Ordres de réglementation des professionnels de la santé de l'Ontario (ORPSO), dont l'OTLMO est membre, a actualisé son site Web pour les patients (www.ontariohealthregulators.ca) afin de fournir des liens vers les pages Web des consultations publiques des ordres.

Ce site Web est le point d'accès unique aux sites Web des 26 organismes de réglementation en matière de santé de l'Ontario. À partir de ce site, les patients peuvent trouver les renseignements les plus fiables, pertinents et à jour sur les ordres et les professionnels de la santé de la province qu'ils régissent.

Des membres du personnel de l'OTLMO et d'autres ordres de réglementation des professionnels de la santé étaient présents au kiosque de l'ORPSO lors du Zoomer Show Lifestyle Expo qui s'est déroulé à Toronto en octobre pour rencontrer des membres du public.

Des conseillers sur l'exercice de la profession ont discuté avec les participants des professions de la santé réglementées et du droit du public d'obtenir des soins sécuritaires et compétents. Ils ont également montré comment utiliser ce site Web.

COLLABORATION (suite)

Participation à des comités externes

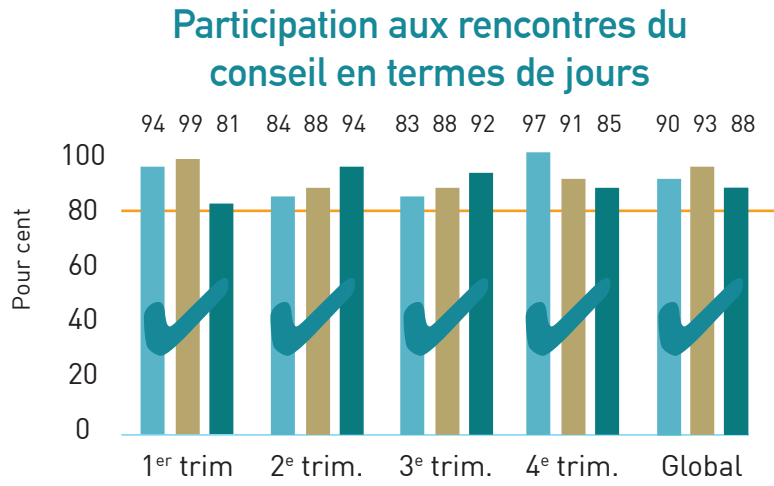
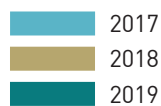
Le personnel de l'OTLMO a participé activement aux comités et groupes de travail externes suivants :

- * le comité consultatif du Fonds pour le perfectionnement des professionnels paramédicaux
- * l'Alliance canadienne des organismes de réglementation des professionnels de laboratoire médical (ACORPLM)
- * le comité sur la Base de données sur les technologistes de laboratoire médical (BDTLM)
- * le Conseil du programme d'agrément de l'éducation en santé (Equal Canada) de l'Organisation de normes en santé (HSO)
- * la Société canadienne de science de laboratoire médical (SCSLM), y compris :
 - o le Conseil des normes professionnelles
- * les Ordres de réglementation des professionnels de la santé de l'Ontario (ORPSO), y compris :
 - o le conseil d'administration
 - o le comité des communications
- * l'Ontario Regulators for Access Consortium (ORAC)
- * le forum des intervenants de l'Institute for Quality Management in Healthcare (IQMH)
- * le Réseau canadien des organismes de réglementation (RCOR)
- * le Council on Licensure, Enforcement and Regulation (CLEAR)
 - o le comité des cadres supérieurs
 - o le comité de formation des membres du conseil
- * la conférence Govern for Impact
- * le groupe de travail et le sous-groupe de travail du cadre de mesure du rendement des ordres du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

CMLTO COUNCIL GOVERNANCE SCORECARD

Le Conseil de l'OTLMO se tient lui-même responsable de réaliser sa vision, d'atteindre les résultats essentiels de l'organisme et de faire preuve d'une excellente gouvernance. Le conseil a évalué de grands indicateurs de la gouvernance et des résultats au cours des cinq dernières années. Il a reconnu que mesurer des indicateurs marquants constitue un processus d'apprentissage.

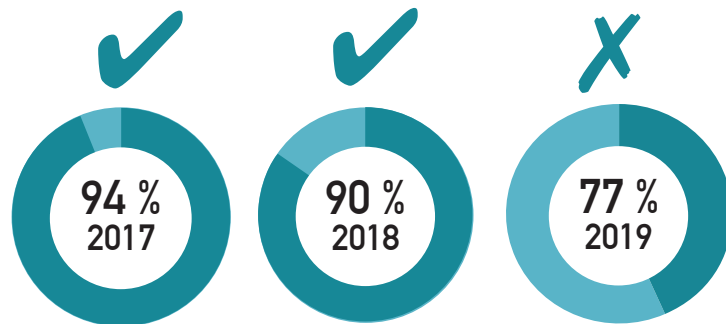
Participation du conseil Cible de 80 %



La participation au conseil est mesurée selon les présences (%).

La participation et la mobilisation des membres du conseil lors de chaque rencontre sont essentielles pour que divers points de vue soient entendus et pour créer un consensus. Le conseil évalue attentivement les présences de tous ses membres.

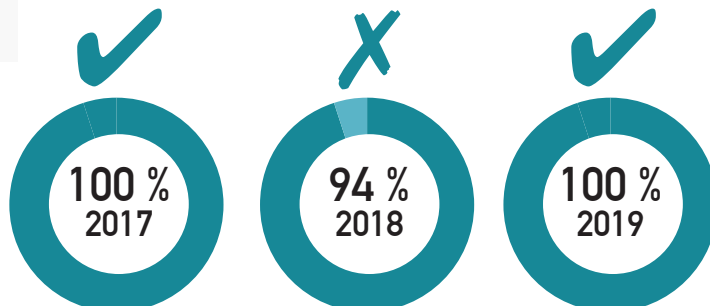
Orientation du conseil Cible de 80 %



Nombre de membres suivant tout le programme annuel d'orientation du

Chaque année, le conseil offre un programme global d'orientation pour que ses membres connaissent très bien le mandat et l'approche de gouvernance de l'OTLMO, le secteur de la réglementation des professions de la santé de l'Ontario, la profession de TLM et le milieu des soins de santé. Le conseil juge que pour atteindre l'excellence sur le plan de la gouvernance, ses membres doivent être informés et au courant des dossiers.

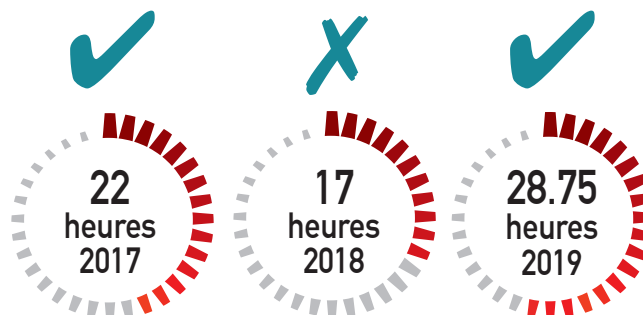
Surveillance du fonctionnement par le conseil Cible de 100 %



Le conseil surveille les nombreux paramètres de fonctionnement et évalue le rendement de la chef de la direction pour vérifier s'ils sont atteints tous les ans.

Le conseil entend rehausser sa capacité à mesurer les importants processus de gouvernance et les résultats organisationnels. À titre de corps dirigeant de réglementation dans le domaine de la santé, le conseil de l'OTLMO transmet des indicateurs préliminaires pour faire progresser la responsabilisation et la transparence auprès du public et des intervenants. Il tient lui-même à rendre compte en tant que chef de file concernant l'utilisation de pratiques de gouvernance efficaces.

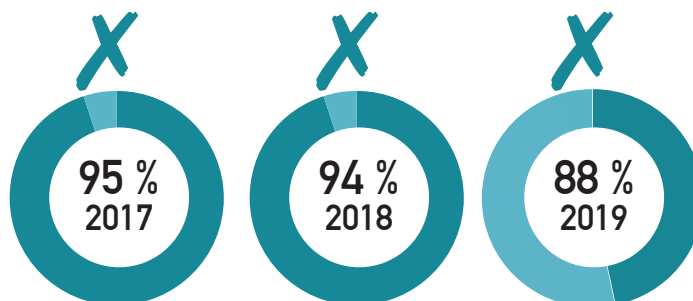
Formation continue du conseil
Cible (fourchette) :
20 à 30 heures par année



Formation continue totale du conseil (en heures par année)

Tout au long de l'année, le conseil participe à des activités globales de formation continue pour que ses décisions soient bien éclairées. Ses membres participent à des séances de formation avancée sur la législation de nature réglementaire, le milieu des soins de santé et les principales pratiques de gouvernance. Cet apprentissage se fait au moyen d'échanges clés au conseil, de présentations par des experts du domaine, d'ateliers d'apprentissage et de lecture de documents et de visionnement de

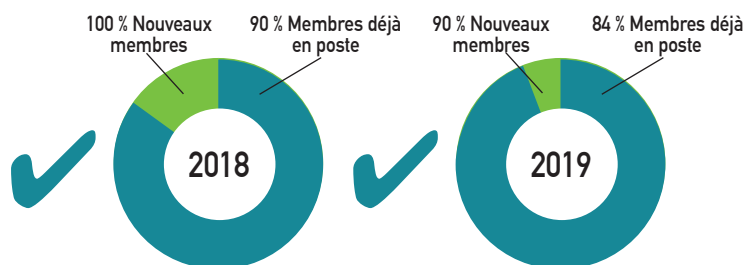
Autoévaluation de l'efficacité du conseil
Cible de 100 %



% de membres du conseil admissibles qui ont participé à l'autoévaluation de l'efficacité du

Chaque année, le conseil mène une autoévaluation globale de ses processus, de ses résultats et de ses relations de travail. Ses membres se fondent sur plus de 70 facteurs contribuant à l'efficacité, d'un point de vue collectif et individuel. On indique le nombre de membres ayant participé activement à cette évaluation détaillée tous les ans.

Apprentissage du conseil
Cibles :
Nouveaux membres (50 %)
Membres déjà en poste (80 %)



% de compréhension précise de l'OTLMO et de sa gouvernance

Compréhension de l'OTLMO et de la gouvernance par suite de l'orientation initiale, par les membres du conseil (selon l'exactitude des réponses à un questionnaire).

COMITÉ D'INSCRIPTION

Le comité d'inscription établit et maintient les normes d'inscription auprès de l'OTLMO. Le comité recommande aussi des changements aux normes de formation avant prise de poste sous l'effet des changements concernant la technologie de laboratoire médical.

The Registration Committee establishes and maintains the standards for registration with the CMLTO. The Committee also recommends changes to entry-to-practise standards in response to changes in medical laboratory technology.

En 2019, le comité a tenu 3 réunions. :

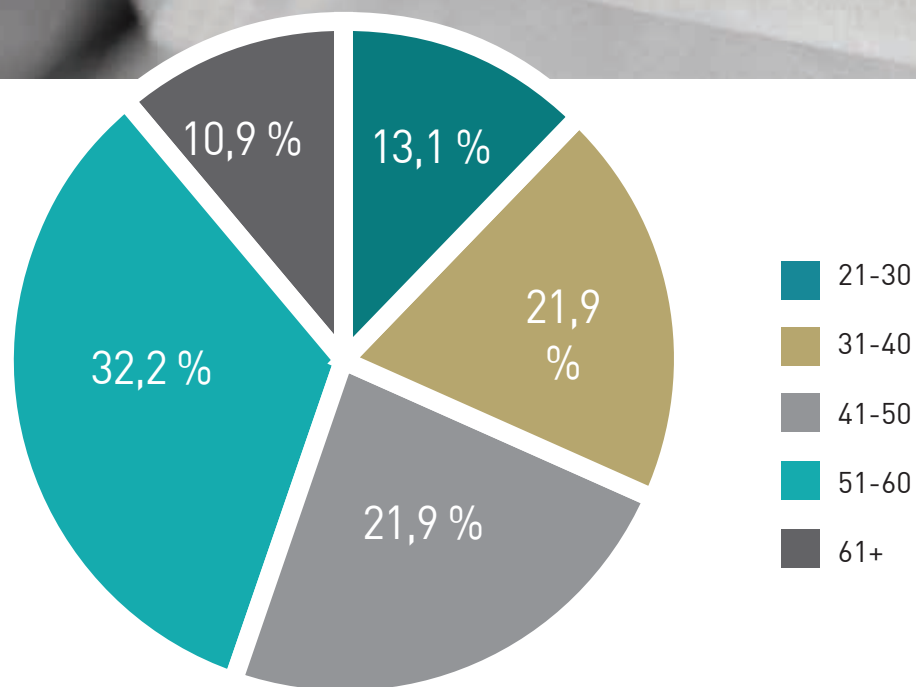
- ❁ Il a reçu les dernières informations concernant :
 - le renouvellement annuel de l'inscription;
 - le programme de certification concernant la formation dans le domaine des sciences de laboratoire médical.
- ❁ Il a approuvé les lignes directrices actualisées suivantes sur l'exercice professionnel concernant :
 - la surveillance;
 - le recyclage professionnel des TLM;
 - la supervision des étudiants des programmes de sciences de laboratoire médical durant les stages cliniques.
- ❁ Il a examiné et approuvé les politiques actualisées, y compris la politique sur la maîtrise linguistique, qui modifie les renseignements nécessaires de la part des candidats afin de respecter les exigences d'inscription de l'OTLMO.
- ❁ Il a approuvé la liste de cours de perfectionnement suivante :
 - sciences de laboratoire médical
 - cytologie
 - génétique
 - établissements d'enseignement
- ❁ De plus, un sous-comité du comité d'inscription a tenu trois rencontres en 2019.
 - Il s'est penché sur un cas et le comité a chargé la registraire et chef de la direction de délivrer au candidat un certificat d'inscription comprenant des conditions et des

COMITÉ D'INSCRIPTION (suite)

Renouvellement des inscriptions : résumé	2019	2018	2017	2016
Avis de renouvellement émis	7 150	7 201	7 278	7 352
Nombre de membres dont l'inscription a été renouvelée	6 816	6 862	6 902	6 984
Catégorie « en exercice »	6 356	6 407	6 467	6 550
Catégorie de membre inactif	460	455	435	434
Membres ayant démissionné	227	258	261	258
Membres suspendus	103	79	107	116
Membres réintégrés	6 816	6 862	6 902	6 984
Membres décédés	6 356	6 407	6 467	6 550
Avis d'intention de suspendre émis	460	455	435	434

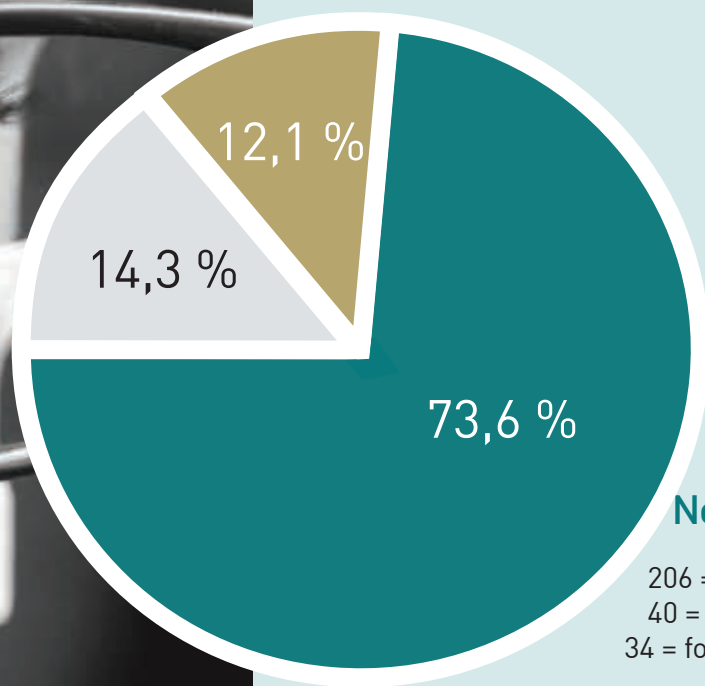
Raisons motivant les démissions	Pourcentage			
	Période de renouvellement 2019	Période de renouvellement 2018	Période de renouvellement 2017	Période de renouvellement 2016
Retraite	72 %	77 %	83 %	80 %
Départ de la province	8 %	8 %	5 %	8 %
Changement de profession	5 %	4 %	4 %	3 %
Autre	15 %	11 %	8 %	9 %

COMITÉ D'INSCRIPTION (suite)



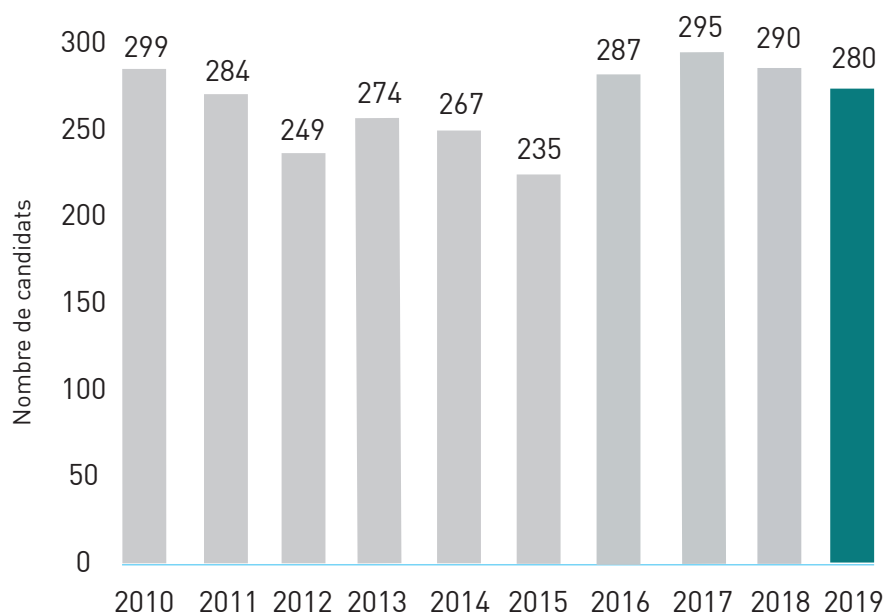
Données démographiques sur les TLM en exercice par groupe d'âge

COMITÉ D'INSCRIPTION (suite)



Nouveaux candidats en 2019

206 = formés en Ontario (73,6 %)
40 = formés à l'étranger (14,3 %)
34 = formés dans d'autres provinces canadiennes (12,1 %)



Nombre de nouveaux candidats par année

QUALITY ASSURANCE COMMITTEE

Le comité d'assurance de la qualité (CAQ) a pour mandat de veiller à la qualité de la pratique professionnelle en élaborant et en maintenant des programmes et des normes visant à promouvoir le maintien de la compétence des membres.

En 2019, le comité a tenu 3 rencontres.

- * Il a reçu les dernières informations concernant :
 - o les membres qui ont autodéclaré un non-respect des exigences du programme d'assurance de la qualité lors du renouvellement;
 - o les vérifications du portefeuille professionnel;
 - o les évaluations de l'examen de la pratique;
 - o la validation de l'examen de la pratique.
- * Il a reçu des présentations sur les thèmes d'apprentissage du cycle de vérification 2018 et la démarche de l'OTLMO en matière de qualité.
- * Il a examiné 3 politiques et approuvé les critères de vérification actualisés à mettre en œuvre en janvier 2021.
- * Il a approuvé cinq modules du Programme d'apprentissage relatif à la pratique professionnelle (PAPP).
- * 3 rencontres en 2019. Il s'est penché sur neuf cas au cours de l'année concernant des membres qui n'avaient pas respecté un élément du programme d'assurance de la qualité, menant ainsi aux décisions suivantes :
 - o cinq membres ont dû passer un examen de la pratique;
 - o un membre a dû présenter un portefeuille professionnel complet;
 - o deux membres ont dû présenter un plan d'apprentissage complet pour 2020;
 - o le dossier d'un membre a été adressé au comité des enquêtes, des plaintes et des rapports en raison d'allégations de faute professionnelle.

Points saillants des vérifications en 2019 du portefeuille professionnel

- Plus de 95 % des membres ont soumis un portefeuille professionnel comprenant les éléments requis de leur plan de perfectionnement professionnel annuel dans leur présentation initiale. Et 96 % des membres ont documenté de façon appropriée leurs objectifs d'apprentissage lors de la soumission initiale.
- Les membres qui n'ont pas achevé leur plan de perfectionnement annuel de leur portefeuille professionnel ou documenté leurs objectifs d'apprentissage lors de la soumission initiale ont reçu un accompagnement professionnel du personnel du PAQ afin de les aider à atteindre leurs objectifs. Tous les TLM ont ainsi remis un portefeuille professionnel qui respecte les normes de présentation.
- Au total, 88 % des répondants à un sondage après avoir achevé leur portefeuille professionnel en 2019 ont déclaré qu'ils étaient tout à fait d'accord ou d'accord que leur expérience de la vérification de leur portefeuille professionnel avait amélioré la qualité de leur pratique professionnelle.

COMITÉ D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ (suite)

Formation d'évaluateurs de la compétence en 2019

Tel que défini dans le Règlement de l'Ontario 207/94, pris en vertu de la *Loi de 1991* sur les technologistes de laboratoire médical, le programme d'assurance de la qualité comprend trois composantes, dont une est l'évaluation de la compétence.

L'évaluation de la compétence détermine si un membre possède les connaissances, les aptitudes et le jugement requis pour satisfaire les normes d'exercice de la profession. L'évaluation de la compétence comprend 15 questions qui sont posées et répondues oralement. Ces questions portent sur une combinaison de questions visant le comportement et des situations. Chaque évaluation est administrée par deux évaluateurs de l'OTLMO. Ces deux évaluateurs doivent mener l'évaluation et faire rapport des résultats au comité d'assurance de la qualité de l'OTLMO.

En 2019, le personnel de l'OTLMO a animé un module de formation en ligne et mené une séance de formation d'une journée relativement aux évaluateurs de la compétence. L'OTLMO remercie ces évaluateurs pour leur temps et leur engagement continu.

Groupe de travail sur l'examen de la pratique (GTEP)

En 2019, le GTEP a participé à 4 séances en personne au bureau de l'OTLMO qui ont mis l'accent sur l'amélioration de l'évaluation de l'examen de la pratique. Ce comité se compose de six TLM en exercice. L'examen de la pratique fournit une vérification objective de la pratique professionnelle d'un membre par rapport aux normes d'exercice de l'OTLMO concernant les TLM.

Le GTEP :

- a ébauché un plan détaillé d'évaluation de l'examen de la pratique approuvé par le comité d'assurance de la qualité;
- a examiné et a révisé les questions actuelles d'examen de la pratique;
- a préparé environ 65 nouvelles questions d'examen de la pratique;
- a défini les notes de passage recommandées concernant 87 questions validées.

Actualisation du programme d'assurance de la qualité (PAQ)

Le programme d'assurance de la qualité a fait l'objet d'un examen et d'une révision pluriannuels, guidés par les principes fournis par le conseil. En 2019, le comité d'assurance de la qualité a approuvé des critères de vérification actualisés, qui entreront en vigueur en janvier 2021. Le PAQ révisé garantira un engagement supérieur entre les membres en exercice de l'OTLMO et le programme en question, ce qui rehaussera l'accent mis sur la compétence individuelle soutenue.



Groupe de travail sur l'examen de la pratique

À l'arrière, g-d : Aline Mansour;
Susan McRae; Malek Hamdani;
Kerry Shantz

À l'avant, g-d : Pamela Calverley;
Megan MacQuarrie (de l'OTLMO);
Melissa Desaulnier

COMITÉ DES ENQUÊTES, DES PLAINTES ET DES RAPPORTS

Le comité des enquêtes, des plaintes et des rapports reçoit toutes les plaintes et fait enquête à leur sujet. Il examine aussi tous les rapports d'enquête portant sur la conduite des membres.

En 2019, le comité a tenu 3 réunions, soit 2 en personne et 1 par téléconférence. Il a aussi :

- * Il s'est penché sur les rapports ayant trait à trois dossiers qui avaient déjà fait l'objet d'enquêtes préalablement approuvées.
 - o Il a conclu deux dossiers en exigeant que le membre reçoive un avertissement et qu'il suive un programme d'éducation permanente ou de recyclage précisé.
 - o Il a conclu un dossier en acceptant un engagement du membre à devenir inactif et à se voir imposer des conditions qu'il doit respecter avant que son statut de membre en exercice soit rétabli.
 - o Il a conclu un dossier en faisant des rappels au membre.
 - o Il a adressé les allégations de faute professionnelle contre un membre au Comité de discipline pour une audience.
 - o Il a continué son enquête concernant un dossier.
- * Il a approuvé la nomination d'un enquêteur relativement à quatre dossiers (enquêtes toutes en cours).
- * Il a nommé des sous-comités d'enquête afin de déterminer si deux membres étaient frappés d'incapacité (enquêtes en cours dans les deux cas).
- * Il a poursuivi deux enquêtes précédentes afin de déterminer si deux membres étaient frappés d'incapacité.
 - o Il a conclu un dossier en acceptant une entente de surveillance d'un membre.
 - o Il a continué les enquêtes dans un autre dossier.
- * Il s'est penché sur cinq plaintes déposées contre des membres.
 - o Il a accepté le retrait d'une plainte.
 - o Il a conclu trois plaintes sans prendre d'autres mesures.
 - o Il a déterminé qu'il ne fallait pas mener d'enquête relativement à une plainte qu'il jugeait frivole et vexatoire (ce dossier fait actuellement l'objet d'un examen par la Commission d'appel et de révision des professions de la santé).

COMITÉ D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Le comité d'aptitude professionnelle tient des audiences afin de déterminer si un membre est frappé d'incapacité physique ou mentale. Le mandat réglementaire de ce comité autorise ses sous-comités à tenir des audiences afin de déterminer si un membre est frappé d'incapacité et de décider de l'ordonnance appropriée à imposer. Les sous-comités rendent une décision et fournissent les motifs relativement à toutes les causes qu'ils entendent. Aucun acheminement n'a été fait au comité d'aptitude professionnelle en 2019 et, par conséquent, aucune audience n'a eu lieu.

COMITÉ DES RELATIONS AVEC LES PATIENTS

Le comité des relations avec les patients assure la planification, la mise en œuvre et la surveillance du Programme de relations avec les patients de l'OTLMO, tel que l'exige la Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées. Par ses activités, le comité vise à encourager tous les membres à établir d'excellentes relations avec les patients. Ce programme comprend des mesures visant à prévenir les mauvais traitements d'ordre sexuel envers ces derniers et à y remédier, y compris des exigences en matière de formation pour les membres, des lignes directrices sur le comportement des membres auprès des patients, des exigences en matière de formation pour le personnel de l'OTLMO et la communication de renseignements au public. De plus, le comité administre le programme créé par l'OTLMO pour financer la thérapie et les consultations des personnes qui, lorsqu'elles étaient des patientes, ont été victimes de mauvais traitements d'ordre sexuel de la part de membres. En 2019, il n'y a eu aucune demande de financement.

En 2019, le comité :

- * a passé en revue les documents et les ressources disponibles sur la prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel;
- * a amorcé la révision des lignes directrices suivantes :
 - o les limites du guide d'exercice des TLM
 - o lignes directrices cliniques pour les membres relativement à la Loi sur le consentement aux soins de santé
 - o les TLM et la délégation

COMITÉ DE DISCIPLINE



Le comité de discipline examine les allégations de faute professionnelle ou d'incompétence qui font l'objet d'un acheminement à une audience. Son mandat réglementaire autorise ses sous-comités à tenir une audience afin d'examiner les allégations et de déterminer les sanctions à imposer. Ces sous-comités doivent également rendre une décision écrite et présenter les motifs de chaque cause qu'ils entendent.

Le comité de discipline n'a tenu aucune audience en 2019.



RAPPORTS OBLIGATOIRES

Les employeurs et les établissements doivent signaler à l'OTLMO si des restrictions sont appliquées à l'exercice d'un TLM, ou si celui-ci est suspendu ou licencié par suite d'une faute professionnelle, d'incompétence ou d'incapacité.

Sur réception d'un rapport obligatoire, l'OTLMO exige des copies de toute la documentation liée à l'enquête interne de l'employeur concernant l'incident ou les incidents. Il avise également le membre qu'un tel rapport a été déposé par son employeur, et il lui demande de présenter ses observations à ce sujet.

La registraire et chef de la direction examine les renseignements reçus de l'employeur et du membre, puis elle détermine les prochaines étapes, ce qui peut comprendre ce qui suit :

- * Elle rappelle au membre les normes d'exercice et le Code de déontologie de l'OTLMO.
- * Elle demande au membre de signer une reconnaissance et un engagement concernant sa conduite.
- * Elle demande au comité des enquêtes, des plaintes et des rapports (CEPR) de l'OTLMO d'approuver la nomination d'un enquêteur qui mènera une enquête et déposera un rapport.
- * Elle adresse la question à un sous-comité d'enquête du CEPR qui se penchera sur l'aptitude professionnelle du membre (dans les cas où il existe des préoccupations de santé).
- * Elle conclut la question sans prendre d'autres mesures.



DIVERS

Chaque année, l'OTLMO reçoit des plaintes pour lesquelles l'organisme n'a pas l'autorité nécessaire pour les traiter puisqu'elles ne concernent pas les TLM.

En 2019, l'OTLMO a reçu 27 plaintes ne concernant pas des TLM.

- * 33 % concernant les adjoints et les techniciens de laboratoire médical (associés principalement à la phlébotomie, aux communications et au contrôle des infections)
- * 56 % concernaient des laboratoires (associés principalement à la propreté et à la rapidité des déclarations)
- * 11 % concernaient d'autres professionnels de la santé.

L'OTLMO avise ces plaignants que leur plainte ne relève pas de sa compétence. Si la plainte a trait à un laboratoire titulaire d'un permis, à un centre de prélèvement autorisé, à un technicien ou à un adjoint travaillant dans un établissement autorisé, le plaignant obtient les coordonnées du Programme de laboratoires et de services diagnostiques de la Direction des laboratoires communautaires et de génétique du MSSLD.

Si la plainte concerne un autre membre d'une profession de la santé réglementée, le plaignant reçoit les coordonnées de l'organisme de réglementation compétent.

**Données
financières
de 2019**

DONNÉES FINANCIÈRES DE 2019

ORDRE DES TECHNOLOGISTES DE LABORATOIRE MÉDICAL DE L'ONTARIO RAPPORT DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT SUR LES ÉTATS FINANCIERS SOMMAIRES

PRÉSENTÉ AU CONSEIL DE L'ORDRE DES TECHNOLOGISTES DE LABORATOIRE MÉDICAL DE L'ONTARIO

Avis

Les états financiers sommaires de l'Ordre des technologistes de laboratoire médical de l'Ontario (« l'Ordre »), qui comprennent le bilan simplifié au 31 décembre 2019 et l'état des résultats sommaire pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, proviennent des états financiers vérifiés de l'Ordre pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019.

À notre avis, les états financiers sommaires provenant des états financiers vérifiés de l'Ordre présentent un résumé fidèle des états financiers, sur la base décrite dans les notes afférentes aux états financiers sommaires.

États financiers sommaires

Les états financiers sommaires ne renferment pas toutes les informations qu'exigent les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. La lecture de ces états financiers n'est donc pas un substitut pour la lecture des états financiers vérifiés et du rapport du vérificateur à cet égard.

Les états financiers vérifiés et notre rapport à cet égard

Nous avons exprimé une opinion non modifiée sur ces états financiers vérifiés dans notre rapport daté du 23 avril 2020.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers sommaires

La direction est responsable de la préparation des états financiers sommaires, sur la base décrite dans les notes afférentes aux états financiers.

Responsabilité du vérificateur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur la fidélité des états financiers sommaires selon nos procédures, qui ont été réalisées conformément à la Norme canadienne d'audit (NCA) 810, « Missions visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés ».

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sommaires selon nos procédures, qui ont été réalisées conformément à la Norme canadienne d'audit (NCA) 810, « Missions visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés ».



Comptables professionnels agréés
Experts-comptables titulaires d'un permis

Toronto (Ontario)
Le 23 avril 2020

BILAN SIMPLIFIÉ

Au 31 décembre 2019

	2019	2018
ACTIFS		
Actifs à court terme		
Encaisse	1 327 685 \$	1 442 786 \$
Investissements	4 149 734	3 791 407
Charges payées d'avance et comptes débiteurs divers	59 295	65 932
	5 536,714	5 300 125
Immobilisations corporelles	114,229	152 869
	5 650,943	5 452 994
PASSIFS		
Passifs à court terme		
Créditeurs et charges à payer	389 480	361 260
Portion de l'année de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	–	10 471
Revenus reportés	2 148 630	2 180 760
	2 538 110	2 552 491
Passifs à long terme		
Incitatif à la location différé	76 231	88 591
	2 614 341	2 641 082
ACTIFS NETS		
Investissement dans les immobilisations corporelles	114 230	142 399
Fonds de fonctionnement	1 072 372	819 513
Fonds de thérapie par suite de mauvais traitements	60 000	60 000
Fonds en matière de conduite professionnelle	250 000	250 000
Fonds de prévoyance	1 200 000	1 200 000
Fonds pour les défis stratégiques	100 000	100 000
Fonds de stabilisation des cotisations	240 000	240 000
	3 036 602	2 811 912 \$
	5 650 943 \$	5 452 994 \$

ÉTAT DES RÉSULTATS SOMMAIRE

Exercice terminé le 31 décembre 2019

	2019	2018
Revenus		
Cotisations des membres	2 372 343 \$	2 394 641 \$
Revenu de placements	74 603	61 684
Autres revenus	26 297	23 351
	2 473 243	2 479 676
Charges		
Services aux membres	193 928	159 853
Conseil et comités	208 879	154 819
Développement stratégique et projets	69 968	90 546
Services généraux	1 737 138	1 816 044
Amortissement	38 640	88 594
	2 248 553	2 309 856
Excédent des revenus sur les charges de l'exercice	224 690 \$	169 820 \$

Les états financiers vérifiés et complets sont disponibles sur demande au bureau de la registraire et chef de la direction.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

1. Méthode de présentation

Ces états financiers sommaires ont été préparés à partir des états financiers vérifiés de l'Ordre des technologistes de laboratoire médical de l'Ontario (« l'Ordre ») pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019, sur une base comparable, dans tous leurs aspects significatifs, aux états financiers vérifiés de l'organisme, sauf que les renseignements présentés à l'égard de la modification des actifs nets et des flux de trésorerie, produits dans les notes afférentes aux états financiers vérifiés, n'ont pas été présentés.





MISSION, VISION ET VALEURS DE L'OTLMO

Notre mission

L'OTLMO existe pour protéger le droit du public à obtenir des soins de santé sécuritaires et de grande qualité, et ce, par l'autoréglementation et le leadership de la profession de technologiste de laboratoire médical.

Notre vision

L'OTLMO sera reconnu par nos intervenants à titre de chef de file dans la communauté de réglementation des services de santé et à titre d'organisme de confiance, apprécié et juste dans ce domaine. Un service exceptionnel à la clientèle, des programmes de grande qualité, des membres engagés et la stabilité financière constitueront les caractéristiques de l'organisme.

Nos valeurs : compétence et confiance

Nos valeurs sont les convictions qui guident notre comportement et nos résultats. Ensemble, mus par notre passion de la réussite, nous partageons ces valeurs qui sont ancrées dans notre culture.

Leadership

Nous ferons preuve du courage et de l'assurance nous permettant de saisir de nouvelles possibilités et de rechercher de nouveaux défis afin de façonner un meilleur avenir.

Intégrité

Honnête, digne de confiance, accessible, juste et objectif.

Responsabilisation

Si cela doit être, à chacun d'entre nous de le concrétiser. Nous faisons soi-même ce que nous préconisons. Si nous disons que nous allons le faire, nous le faisons, mais si nous ne le pouvons pas, nous en expliquons la raison. Nous donnons suite à nos engagements et demeurons responsables de notre attitude et de nos gestes.

Collaboration

Nous collaborons afin de favoriser la compréhension. Nous faisons preuve de respect les uns envers les autres. Nous connaissons le poids des mots et des gestes et nous en acceptons les conséquences. Nous nous soutenons mutuellement; nous agissons ensemble dans les bons et les mauvais moments. Ce faisant, nous réalisons que nous pouvons miser sur les forces de chacun et accomplir des choses extraordinaires.

Excellence

Ce que nous faisons, nous le faisons bien. Nous souscrivons à la qualité et cherchons sans cesse à nous améliorer. Nous faisons preuve d'innovation en étant à la recherche de nouveaux savoirs, en imaginant et en créant. Toutes les personnes associées à l'OTLMO sont là pour que les soins soient les meilleurs soins possible.

Bienveillance

L'intérêt véritable de la population ontarienne est au cœur de notre objectif et de notre travail.

Ordre des technologistes de laboratoire médical de l'Ontario

25, rue Adelaide Est, bureau 2100
Toronto (Ontario) M5C 3A1

Tél. : 416 861 9605 1 800 323 9672
Télec. : 416 861 0934

www.cmlto.com
mail@cmlto.com